

Paris, le 7 septembre 2007 - n°284/D130

RÉUNION DU BUREAU DU CNIS du 21 juin 2007

Compte-rendu

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

M. BIACABE Jean-Luc
M. CHARPIN Jean-Michel
M. CORDIER Jean
M. DUPORT Jean-Pierre
M. DURAND Denis
M. EL NOUTY Charles
M. PAILLARD Francis
M. PASSET Olivier
M. RENARD Yvonick
M. ROBIN Benoît
M. SAINT-SAUVEUR Hervé

Organisme représenté ou titre de présence

ACFCI
Directeur général de l'Insee
Banque de France
Président du Bureau, Vice-président du Cnis
CGT
CGPME
APCM
Centre d'Analyse Stratégique
MEDEF
CGT-FO
ACFCI

Autres participants

M. BÉGUIN Jean-Marc
M. COIFFARD Jean
M. CUNEO Philippe
M. De FOUCAULD Jean-Baptiste
Mme DUSSERT Françoise
M. GUIBERT Bernard
M. LOLLIVIER Stéfan
M. MOREL Bernard

Insee DSE
Insee
Secrétaire général du Cnis
Président du groupe de travail chômage, emploi
Secrétaire générale adjointe du Cnis
Insee
Insee DSDS
Insee

Excusés :

M.	AUDIBERT Pierre	Insee DDAR
M.	BOMPARD Jean-Pierre	CFDT
M.	DESCOLONGES Pierre-Marie	CESR Ile-de-France
M.	GARAGNON Jacques	Insee, Président du Comité du label
M.	LE GLEAU Jean-Pierre	Insee DCSRI
M.	LAROSE André	CFTC
M.	MARTEAU Didier	FNSEA
M.	VINCENT François	CFE-CGC

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction de Jean-Pierre Duport, président du Bureau

1. Actualités. (Jean-Michel Charpin)
2. Point sur les « bonnes pratiques » en matière de statistique mises en place par la BCE. (Jean Cordier)
3. Suivi de l'avis général de 2007 et première ébauche du projet d'avis général 2008. (Philippe Cuneo)
4. Présentation du mandat du groupe de travail chômage emploi. (Jean-Baptiste de Foucauld)
5. Présentation de la démarche moyen terme. (Philippe Cuneo)
6. Points divers

Introduction

M. le Président fait observer que le programme de la journée est particulièrement nourri avec, à l'issue de la réunion du Bureau du Cnis, un déjeuner à l'invitation du Directeur Général de l'Insee et une réunion des présidents de formations.

Avant d'entamer l'examen de l'ordre du jour, M. le Président souhaite revenir sur un certain nombre de points :

- Tout d'abord, il confirme que **le groupe de travail sur le chômage et l'emploi**, dont la création avait été décidée lors de la dernière réunion du Bureau du Cnis, a bien été mandaté et mis en place – M. Jean-Baptiste de Foucauld ayant accepté d'en assurer la présidence. Il remercie chaleureusement celui-ci qui était la personne adéquate pour mener à bien une telle réflexion en partenariat avec tous les acteurs concernés par ce thème. A en juger par les nombreuses demandes de participation recueillies, M. le Président gage que le groupe de travail obtiendra le succès escompté. Il précise qu'il appartiendra à M. Jean-Baptiste de Foucauld et au groupe de travail lui-même de définir les conditions dans lesquelles il pourra fonctionner.
- Concernant **l'enquête ELFE**, M. Jean-Pierre Duport souligne qu'un large débat, organisé dans le cadre d'une réunion *ad hoc* de l'interformation statistiques sociales, a permis aux concepteurs de l'opération d'en présenter les enjeux et l'organisation. La Cnil a donné son point de vue sur les conditions de protection des données de l'enquête et la participation de plusieurs acteurs intéressés a été l'occasion de faire apparaître, dans la transparence, les points encore en discussion. M. le Président, signale que l'avis rendu à la fin de cette réunion a fait l'objet d'un premier consensus. Il précise que d'autres rendez-vous suivront. Il considère

que la méthode retenue ici pour aborder, au sein du Cnis, les sujets complexes touchant à des questions de société lui semble être appropriée. Il recommande de s'y référer lorsqu'on abordera le moyen terme.

- M. le Président profite de son implication dans une conférence de consensus sur la diversité sociale dans l'habitat pour revenir sur le **sujet des questions sensibles de l'enquête trajectoires et origines (TeO)**. Il fait savoir que ces questions ont été présentées au sein de la formation démographie et conditions de vie. Néanmoins, il indique que le débat n'a pu s'installer dans de bonnes conditions. En effet, il n'a pas été possible de dégager un consensus sur ce dossier complexe, tant en raison du trop faible nombre d'utilisateurs présents, qu'en raison des difficultés rencontrées pour débattre d'un questionnaire distribué en séance. Il rappelle qu'un avis d'opportunité avait été donné en 2006. Aussi l'enquête a été examinée au Comité du label sur la base d'un dossier très complet. Celui-ci a donné un avis de conformité, « sous la condition que les questions sensibles fassent ultérieurement l'objet d'un avis favorable du Cnis ».

M. le Président indique que cette situation l'a conduit à s'interroger sur la vocation du Bureau du Cnis à devenir une instance d'appel pour les formations. D'un point de vue personnel, il considère que le Bureau ne doit pas se transformer en une instance d'appel pour les formations. De fait, il réaffirme la nécessité de traiter les sujets, avant tout au sein des formations, voire de l'Assemblée Plénière. Il propose donc qu'un nouveau débat réunissant les principaux acteurs concernés par le devenir des questions sensibles de l'enquête TeO soit organisé dans une réunion *ad hoc* de la formation démographie et conditions de vie animée par M. Robert Rochefort, afin qu'une position commune puisse émerger. Il estime qu'une telle situation doit éclairer les membres du Bureau sur le sens à donner aux différentes instances du Cnis.

Avant de poursuivre, M. le Président indique que des modifications ont été apportées au procès-verbal de la précédente réunion du Bureau du Cnis, à la demande de M. Benoît Robin qui estimait que ses propos n'avaient pas été fidèlement retranscrits. Il propose d'approuver le procès-verbal ainsi rectifié.

I. Actualités. (Jean-Michel Charpin)

M. Jean-Michel Charpin indique qu'il abordera trois points au cours de son intervention : la mise en place du nouveau gouvernement, l'actualité internationale et les statistiques de la diversité.

- 1- **En ce qui concerne la mise en place du gouvernement**, M. Jean-Michel Charpin indique que l'Insee et les SSM n'ont pas eu pour le moment de réelles questions de positionnement, contrairement à d'autres administrations pour lesquelles le nouveau découpage ministériel a soulevé de nombreuses interrogations. Il précise que les SSM sont de petite taille et que personne n'a songé à les redécouper. S'agissant de l'Insee, M. Jean-Michel Charpin indique qu'il a été naturellement rattaché au versant économie et finances, ce qui se justifie au moins par deux raisons : d'une part l'Insee travaille à 99 % sur des sujets qui éclairent la politique économique, malgré ses importantes responsabilités en matière de Comptabilité Nationale ; d'autre part, il aurait été délicat de soumettre directement la direction générale de l'Insee à un ministre des comptes publics.

Par ailleurs, M. Jean-Michel Charpin fait état de discussions avec M. Stéphane Richard, directeur de cabinet de M. Jean-Louis Borloo, au cours desquelles il avait exprimé la volonté du Ministre de mener une réflexion sur l'**organisation et la gouvernance de la statistique publique**. M. Jean-Michel Charpin indique que s'il ne voit aucune nécessité majeure de modifier l'organisation de la statistique publique, il pense qu'un travail sur la gouvernance de cette même statistique publique pourrait s'avérer constructif.

M. le Président fait part de son souhait, comme il l'avait indiqué au précédent bureau et suite à l'évaluation par les pairs, d'écrire à la Ministre au sujet de l'indépendance de la statistique publique.

M. Jean-Michel Charpin souligne qu'il a transmis au cabinet du Ministre un dossier très complet reprenant les textes qui régissent la statistique publique, l'explication du rôle du Cnis et des SSM et les différents audits réalisés ces dernières années tels le rapport de 2004 de l'Inspection Générale des Finances, ainsi qu'une note sur l'organisation du système statistique public destinée à défendre la fonction de coordination exercée par l'Insee, en s'appuyant notamment sur le rapport Malinvaud de 1997.

M. Jean-Michel Charpin indique ne pas avoir encore rencontré la ministre, Mme Christine Lagarde. Néanmoins, il juge opportun pour le Cnis de se manifester sur les questions de gouvernance.

Au sujet de l'enquête emploi et du calage des statistiques mensuelles du chômage, M. Jean-Michel Charpin rappelle la mise en place du groupe de travail de M. Jean-Baptiste de Foucauld. Il fait part de la décision de l'Insee de publier pour la première fois des résultats trimestriels de l'enquête emploi, dans le cadre de la note de conjoncture qui sera rendue publique le 22 juin 2007. Sans trahir l'embargo sur les chiffres, M. Jean-Michel Charpin révèle que l'écart entre les statistiques de l'enquête emploi et celles de l'ANPE ne disparaît pas. Il souhaite, qu'au-delà du calage 2006, des solutions soient envisagées pour éviter qu'une telle situation ne perdure en 2007.

Par ailleurs, il annonce le lancement, à l'initiative de M. François Fillon, d'une mission de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) sur la question du calage des statistiques du chômage. Il précise que si le précédent gouvernement avait adopté une neutralité complète vis-à-vis de ce dossier, en laissant le soin à l'Insee de le gérer. Le nouveau gouvernement intervient dans un contexte différent.

2- Pour ce qui est de l'actualité internationale, M. Jean-Michel Charpin fait savoir que trois *task forces* d'envergure ont été mises en place au niveau européen :

- la *task force* « n°1 » a en charge d'étudier la refonte de la loi sur les statistiques. Il annonce que la réflexion est avancée et devrait aboutir prochainement à une révision relativement marginale du règlement de 1997. Elle inclura une définition juridique du système statistique européen (SSE) et de ses instances de fonctionnement, ainsi que plusieurs dispositions sur la confidentialité des données, destinées à faciliter leur transmission au sein de l'Europe et à destination des chercheurs. M. Jean-Michel Charpin assure que les propositions de la *task force* seront présentées au Cnis. Il indique avoir déjà fait connaître la position de la France sur la confidentialité des données d'entreprises. Il fait observer que la rédaction du nouveau règlement européen pourrait remettre en cause le fonctionnement du Comité du secret, procédure certes atypique mais qui permettait, *in fine*, de garantir un accès aux données pour les chercheurs.

- la *task force* « n°2 » a en charge la définition des orientations à long terme du système statistique européen. Il explique que de telles orientations sont nécessaires dès lors que les grandes priorités de l'Union Européenne ne fournissent plus la matière aux grandes évolutions statistiques.

- la *task force* « n°3 », portant sur la gestion des ressources du système statistique européen, vient juste de débuter.

Par ailleurs, M. Jean-Michel Charpin informe le bureau du Cnis du départ de M. Hervé Carré de la direction d'Eurostat, au 30 juin 2008.

3- Concernant les statistiques de la diversité, M. Jean-Michel Charpin signale que la Cnil a rendu publiques ses recommandations, le 16 mai 2007, après avoir procédé à une série d'auditions. Il constate que ces recommandations répondent favorablement aux attentes du système statistique. Il estime que ces recommandations permettront au système statistique de progresser de manière responsable dans la connaissance de la diversité, notamment par le biais de l'enquête TeO. Il mentionne le refus catégorique de la Cnil de préconiser la constitution d'un référentiel ethno-racial qui aurait placé la statistique publique dans une situation difficile. M. Jean-Michel Charpin souligne

que l'Insee n'aurait eu aucune légitimité pour établir un référentiel aussi controversé et dénué de fondements scientifiques.

Par ailleurs, M. Jean-Michel Charpin revient sur la décision de M. le Président de rouvrir le débat sur les questions sensibles de l'enquête TeO au sein de la formation démographie et conditions de vie. Il insiste, avec une certaine solennité, sur le fait qu'une absence de validation par le Cnis des parties sensibles de cette enquête placerait la statistique publique dans une situation particulièrement difficile. Malgré l'échec de la première tentative, il estime que le Cnis doit prendre ses responsabilités et assumer pleinement son rôle d'instance de représentation de la demande sociale. A l'instar de la Cnil, il déclare être attentif au respect de la fonction consultative du Cnis et se montre extrêmement réticent à ce que l'institution statistique porte seule des questions aussi sensibles. De fait, il souhaite vivement que le Cnis parvienne à produire un avis circonstancié, tel que cela est prévu par la loi de 1978 (modifiée en 2004).

M. le Président fait observer que, si, de son point de vue, le Bureau du Cnis ne doit pas devenir une instance d'appel pour les formations, les difficultés rencontrées peuvent en revanche être évoquées lors de l'Assemblée Générale du Cnis. Il gage que, quoi qu'il arrive, le Cnis assumera ses responsabilités.

M. Jean Pierre Duport s'interroge sur l'articulation entre la mission des inspecteurs généraux et le groupe de travail de M. Jean-Baptiste de Foucauld.

M. Jean-Michel Charpin déclare ne pas disposer d'autres informations que celles contenues dans la lettre de mission adressée par le Premier Ministre aux chefs de l'IGF et de l'IGAS. Toutefois, il déclare en être arrivé à la conclusion, après en avoir débattu avec M. Jean-Baptiste de Foucauld, que les mandats, les méthodes et les horizons de la mission d'inspection générale et ceux du groupe de travail étaient totalement distincts. En effet, M. Jean-Michel Charpin constate que la mission d'inspection générale doit rendre son rapport dans des délais extrêmement courts (fin juillet 2007) tandis que le groupe de travail a pour vocation d'aboutir au premier trimestre 2008, en ayant davantage laissé place au dialogue et à l'ouverture. En outre, il fait observer que la mission d'inspection générale ne porte que sur la question du calage des statistiques du chômage tandis que le groupe de travail examine un champ plus vaste, avec pour mission d'envisager une façon de sortir de la focalisation extrême sur le chiffre du chômage au sens du BIT, afin de décrire avec davantage de finesse la complexité des phénomènes de chômage et de précarité. En somme, M. Jean-Michel Charpin estime que l'interaction entre ces deux initiatives aux ambitions distinctes ne devrait pas poser problème.

En conclusion, M. Jean-Michel Charpin annonce la publication du rapport d'activité de l'Insee dont M. Jean-Pierre Duport salue la clarté. Il adresse ses félicitations personnelles à M. Jean Coiffard pour sa rédaction.

Réactions à l'intervention du Directeur Général de l'Insee.

M. Yvonick Renard revient sur **la gouvernance du système statistique**. Il doute qu'il soit opportun de reposer la question de l'inscription légale de l'indépendance de la statistique. Il fait observer que le système statistique s'accommode depuis longtemps d'une régulation autre et a su résister sur ce point dans le cadre de l'audit européen.

Concernant la mission d'inspection générale, M. Yvonick Renard note que les partenaires sociaux eux-mêmes négocient aujourd'hui la modernisation du fonctionnement du marché du travail, ce qui ne manquera pas, selon lui, d'avoir une incidence sur les indicateurs.

Pour ce qui est du système statistique européen, M. Yvonick Renard remercie M. Jean-Michel Charpin d'être attentif à la confidentialité des données d'entreprises. Il explique qu'en aucun cas une circulation des données d'entreprises vers d'autres services de la Commission européenne ne saurait être envisagée. Or il constate que le règlement sur les répertoires est à la limite de franchir ce cap.

Enfin, au sujet des statistiques de la diversité, M. Yvonick Renard confirme la nécessité de permettre à la formation démographie et conditions de vie de nourrir un débat sérieux avant de prendre une quelconque position.

M. le Président assure, qu'en cas de nouvelles difficultés au sein de la formation démographie et conditions de vie, le Bureau du Cnis pourrait envisager de soumettre la question des statistiques de la diversité à l'Assemblée Plénière. Par ailleurs, il fait part de son souhait d'obtenir un consensus sur la position du Cnis face à la perspective d'une inscription légale de l'indépendance de la statistique. Il explique que la Commission européenne n'abandonnera pas cette question et qu'une position française claire et nette fait aujourd'hui défaut. A titre personnel, il recommande d'interpeller les pouvoirs publics sur ce thème. Néanmoins, il réclame l'assentiment des membres du Bureau.

A la question soulevée par M. Yvonick Renard sur l'indépendance réelle du SSE, une fois le nouveau règlement adopté, *M. le Président* répond qu'il espère qu'il en sera ainsi. Il précise que seule une attitude vertueuse permettra à la France de formuler des exigences en matière d'indépendance du SSE.

M. Jean-Michel Charpin rappelle qu'il a personnellement piloté la rédaction du code de bonnes pratiques de la statistique européenne, tout en sachant qu'il ne correspondait pas à la réalité française. Il estime que dans le contexte actuel, il devient problématique que l'indépendance de la statistique ne repose sur aucun texte. Au sujet de la gouvernance, il réaffirme la nécessité d'un contrôle sur la statistique. Aujourd'hui, il se dit gêné de n'avoir aucun interlocuteur en cas de difficulté majeure. Il fait observer que la situation serait toute autre si le système statistique français était doté d'un *board*. Cela étant, il met en garde contre les dangers d'une trop grande indépendance de la statistique qui mettrait en péril la coordination du système. En dépit de ce risque, il estime que l'inscription dans le droit de l'indépendance professionnelle de la statistique constituerait un progrès.

M. le Président ajoute que le système statistique pourrait voir son indépendance professionnelle reconnue, au même titre que tant d'autres autorités.

M. Denis Durand indique que si la CGT n'a pas formulé d'objection quant à une éventuelle démarche auprès du Gouvernement, elle n'est pas pour autant demandeuse d'une inscription dans la loi de l'indépendance professionnelle de la statistique. Il explique que la statistique ne tire pas l'essentiel de son indépendance du droit et met en garde contre la tentation de croire que le modèle de la BCE doit nécessairement s'appliquer à la statistique publique. Il plaide davantage pour une indépendance « dynamique » qui se construise en relation entre le système statistique, la société et les pouvoirs publics. En outre, il insiste sur l'importance de la compétence des statisticiens et des moyens qui leur sont donnés dans le cadre du service public. En somme, M. Denis Durand estime que l'équilibre actuel n'est pas nécessairement à remettre en question par un processus quelque peu « imprudent » d'ordre juridique. Il ne revient pas sur l'assentiment donné implicitement au Président du Cnis. Cependant, il pose la question du moment opportun pour une intervention auprès du Gouvernement. Compte tenu du contexte politique, il recommande d'observer la plus grande prudence, en anticipant au maximum les réactions possibles de la sphère politique. Le lancement de la mission de l'IGF et de l'IGAS sur les statistiques du chômage et de l'emploi lui semble un exemple d'initiative gouvernementale inattendue dans le champ de la statistique publique, même en prenant en compte les facteurs, rappelés par M. Charpin, qui limitent les risques d'interférence entre cette mission et le groupe de travail du CNIS.

M. Jean-Michel Charpin indique qu'Eurostat est amenée à demeurer une direction générale de la Commission européenne et que, parallèlement, seront adoptés, d'une part, le règlement sur le comité consultatif de haut niveau qui servira de *board* à Eurostat et veillera au respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne par Eurostat et, d'autre part, le CEIES modifié qui aura en charge d'exprimer la demande sociale. Il estime que ce système juridique de gouvernance, très éloigné de celui de la BCE, offre davantage de garanties que le seul appui sur la « tradition corporative ».

M. Jean Cordier fait savoir qu'il n'a pas été mandaté pour exprimer un avis sur l'opportunité de solliciter les pouvoirs publics. Cela étant, il assure que l'obtention d'une plus grande indépendance de la statistique ne pourrait être interprétée que comme une bonne nouvelle. En tant qu'utilisateur de la

statistique publique, il salue toute initiative visant à lever les soupçons sur d'éventuelles interférences de la part des décideurs.

M. le Président confirme que le moment lui semble opportun pour solliciter le Gouvernement sur cette question, à plus forte raison depuis l'*imbroglio* sur les statistiques de l'emploi. Néanmoins, il déclare avoir entendu les préoccupations exprimées par les membres du Bureau du Cnis et s'engage à agir avec toute la précaution nécessaire. Il considère que le temps est venu de faire évoluer le système statistique français et rassure MM. Denis Durand et Yvonick Renard sur la prudence de la rédaction de ses propos.

M. Denis Durand revient sur **la problématique des questions sensibles de l'enquête TeO**. Il précise que la CGT partage le sentiment général exprimé sur la nécessité pour le Cnis d'assumer pleinement ses responsabilités. Il assure que la CGT prendra, elle aussi, ses responsabilités, d'autant qu'elle a exprimé une position proche de celle de l'Insee au moment de son audition par la Cnil. Il croit possible l'émergence d'une position commune et réfléchie de l'ensemble des acteurs du Cnis. Par ailleurs, M. Denis Durand constate que les prises de positions du Cnis ont tendance à prendre de l'importance dans le débat public. Le Cnis prend des responsabilités sur des sujets sensibles, c'est pourquoi, il recommande de réfléchir à l'évolution des modes de délibération en son sein. À titre d'exemple, il se demande si, face à des décisions de cette nature, au-delà de la nécessité de réunir tous les acteurs concernés, il ne pourrait pas être utile de faire circuler les projets d'avis en amont des réunions, afin d'alerter les participants sur l'importance des enjeux et de permettre à chacun de se préparer à prendre position.

M. le Président s'engage à étudier, à partir des textes, d'éventuelles évolutions juridiques ou institutionnelles du Cnis, applicables dans le cadre de l'examen des sujets sensibles.

II. Point sur les « bonnes pratiques » en matière de statistique mises en place par la BCE. (Jean Cordier)

M. Jean Cordier signale au Cnis la prise de position publique du conseil des gouverneurs de la BCE sur la fonction statistique du SEBC. Il précise que cet engagement des statisticiens du SEBC en matière de respect des « bonnes pratiques », d'ores et déjà disponible en ligne, est en cours de traduction.

M. Jean Cordier rappelle qu'il s'agit d'un engagement public, décidé par les gouverneurs du SEBC, reconnaissant l'importance de la fonction statistique de ce dernier. Cet engagement souligne que la fonction statistique est soutenue par un mandat légal reposant sur des textes communautaires, applicables dans différents pays. Il précise que l'indépendance des statisticiens du SEBC est garantie par l'indépendance générale des banques centrales. Il revendique également le respect des standards internationaux et plus particulièrement du code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Il réaffirme la nécessité de tendre vers un allègement de la charge de collecte pesant sur les répondants et insiste sur la confidentialité des données, en précisant que les informations transmises par Eurostat et les offices statistiques à la BCE ne sont et ne seront utilisées qu'à des fins statistiques.

M. Jean-Michel Charpin souhaite que la traduction française de cet engagement soit diffusée dès que possible.

III. Suivi de l'avis général 2007 et première ébauche du projet d'avis général 2008. (Philippe Cuneo)

M. Philippe Cuneo propose de débiter sa présentation par un bilan des thèmes transversaux abordés en 2007, avant de lancer la discussion sur les thèmes de l'avis général 2008. Il indique qu'il énoncera ensuite les projets de groupes de travail proposés par les différentes formations. Enfin, il sélectionnera plusieurs avis thématiques afin d'alimenter le débat sur les thèmes transversaux.

Le suivi des avis transversaux 2007 (cf doc. en [annexe 1](#))

M. Philippe Cuneo précise qu'il entend faire le point sur les avis rendus en 2007 sous le contrôle de MM. Jean-Marc Béguin (DSE), Stéfan Lollivier (DSDS) et Bernard Morel (DDAR).

- **Avis n°1 : le Code européen des bonnes pratiques.** Philippe Cuneo précise que la mise en œuvre de ce code au sein de l'Insee a fait l'objet d'une évaluation par les pairs au mois de janvier 2007 et que ces derniers, dans leur rapport rendu public, ont souligné la bonne conformité d'ensemble des pratiques de l'Institut, malgré deux difficultés majeures : la non-inscription dans le droit de l'indépendance professionnelle de l'Institut et l'absence de signature d'un engagement de confidentialité par les agents du système statistique public au moment de leur prise de fonction. Il fait savoir que ce second point devrait être corrigé dès le mois de septembre 2007. Il indique par ailleurs que l'Insee s'est engagé dans un programme d'actions structurantes destinées à améliorer la qualité des enquêtes, en conformité avec le Code européen de bonnes pratiques. M. Philippe Cuneo ajoute qu'il s'agit aujourd'hui d'étendre cette démarche qualité aux SSM. Il précise que l'examen des procédures d'auto-évaluation des SSM est en cours, avec pour objectif d'aboutir à des « actions de qualité » transversales, ainsi qu'à des « actions de qualité » spécifiques.

- **Avis n°2 : la refonte du comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social (CEIES).** Philippe Cuneo annonce que le projet de règlement statistique européen, devant être examiné par la Commission avant la fin de l'année, devrait inclure un point sur la composition du CEIES. Il fait savoir que de nouvelles propositions seront faites à la rentrée – les propositions allemandes n'ayant pas été jugées suffisamment à même de permettre l'expression de la demande sociale européenne. Il constate néanmoins que, dans l'esprit d'Eurostat, la refonte du CEIES répond davantage à une volonté d'efficience, de réduction des charges de collecte qu'à un besoin d'expression de la demande sociale comme c'est le cas en France avec le Cnis.

- **Avis n°3 : le programme à moyen terme d'Eurostat.** A ce propos, il réaffirme la nécessité qu'Eurostat se borne à la fixation des objectifs de production statistique et limite au maximum les préconisations d'ordre méthodologique, notamment en vue de permettre une utilisation efficace des sources administratives nationales. De fait, il indique que l'indépendance des états membres dans la façon de répondre au cahier des charges d'Eurostat fait l'objet d'une attention particulière de la part du Cnis. Il confirme l'intérêt des instituts statistiques nationaux pour le projet de passage au flux unique pour les statistiques du commerce extérieur (Intrastat). Il souligne toutefois la nécessité de veiller à ce que ce projet ne nuise pas à la qualité et à la rapidité de la mise à disposition des résultats.

- **Avis n°4 : les indicateurs de développement durable.** Il estime, qu'au-delà du programme pour 2008, ce thème mérite d'être structurant dans le cadre du moyen terme. Il explique que le développement durable est un sujet, par nature, transversal dont les concepts demeurent encore relativement flous. En outre, il mentionne un certain nombre d'indicateurs concurrents portés par l'ONU, l'OCDE, Eurostat, etc. De fait, il insiste sur les difficultés rencontrées par le système statistique pour produire les indicateurs préconisés. C'est pourquoi, il recommande de ne laisser passer aucune occasion de recueillir des données relatives au développement durable, par le biais des enquêtes s'adressant aux ménages ou aux entreprises. Dans cette optique, il met en avant le besoin de rationalisation des systèmes statistiques et l'intérêt d'une réelle coordination par les différentes formations thématiques concernées. Il fait savoir que le Cnis envisage de consacrer, dans le cadre du moyen terme, une de ses « rencontres » à cette problématique, afin de faire remonter et d'articuler au mieux les demandes.

- **Avis n°5 : l'utilisation des sources administratives à des fins statistiques.** Il fait observer que, dans ce domaine, les préconisations du Cnis ont été largement suivies par le système statistique public, notamment par la Drees, le service statistique du tourisme, l'Insee et le Scees etc. Il souligne toutefois deux difficultés majeures :

- d'une part, le fait que les chercheurs aient accès aux données moins facilement que les statisticiens du système statistique public, en particulier s'agissant des informations couvertes par le secret fiscal ;

- d'autre part, le fait que certains producteurs soient assez réticents à communiquer leurs données, tant par crainte d'y perdre un temps précieux que par souci de confidentialité. M. Philippe Cuneo mentionne notamment deux requêtes adressées par la Banque de France et la Drees à l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM), pour lesquelles la transmission des données tarde à s'opérer effectivement.

M. le Président confirme que l'ACAM ne fait guère preuve d'ouverture.

- Avis n°6 : la diffusion et l'accès à l'information statistique. M. Philippe Cuneo note que beaucoup d'initiatives ont été prises, notamment à l'issue de la journée du Cnis du 22 janvier 2007. Il évoque en particulier le renforcement des outils d'accompagnement tels les méta-données disponibles sur le site de l'Insee ; l'élargissement des conditions d'accès aux données pour les chercheurs par la production de fichiers anonymisés d'étude et de recherche et la mise en place de réseaux d'intermédiaires destinés à combattre la fracture numérique. Il ajoute que l'accès à l'information statistique constitue une préoccupation extrêmement large qui sera reprise par le colloque « connaître pour agir », organisé en janvier 2008, à Nantes, par le Conseil Général de Loire Atlantique, l'Association des Départements de France et le Cnis. Il explique que l'objet de ce colloque est de penser la mise en place d'un système d'information partagé entre l'administration centrale et les collectivités territoriales, dans le contexte de la décentralisation des politiques publiques. Par ailleurs, il estime que cette préoccupation mérite d'être reprise dans le cadre du moyen terme du Cnis, dans la mesure où les politiques publiques sont de plus en plus mises en œuvre par des acteurs intervenant à des niveaux géographiques et territoriaux différents et qui, de surcroît, réclament des informations statistiques dépassant le strict champ des politiques en question. M. Philippe Cuneo insiste sur la nécessité d'organiser au mieux les niveaux de localisation des informations statistiques pour que chacun puisse bénéficier de la transversalité maximale. Il illustre son propos en mettant en évidence la nécessaire articulation entre les découpages géographiques et administratifs des collectivités territoriales, au moment de recueillir des données sur la population, la santé, le RMI, les nuisances, dans le cadre du pilotage des politiques de développement urbain.

- Avis n°7 : l'évaluation des politiques publiques. M. Philippe Cuneo signale l'évaluation selon des procédures validées par le Cnis de plusieurs dispositifs parmi lesquels le CNE et la prime pour l'emploi. En revanche, il fait savoir que l'enquête proposée par le ministère de l'Agriculture sur la satisfaction des usagers de l'enseignement agricole ne respectait pas les critères de la statistique publique. En effet, aucun moyen ne permettait par exemple de vérifier que les personnes interrogées n'avaient pas répondu plusieurs fois à l'enquête. Par conséquent, la décision a été prise de reporter l'avis d'opportunité. En tout état de cause, M. Philippe Cuneo considère que les besoins d'évaluation des politiques publiques nécessitent la définition de protocoles statistiques stricts pour fournir des indicateurs d'évaluation de qualité. Par ailleurs certains indicateurs de performance proposés par les directeurs de programme ont des propriétés et un coût de production qu'il faudra examiner dans le cadre du moyen terme du Cnis

M. le Président constate que l'avis donné au mois de décembre 2006 a été largement suivi. Il y voit un signe extrêmement positif pour les différentes formations, le Bureau et l'ensemble du Cnis.

M. Hervé Saint-Sauveur fait observer que l'exposé de M. Philippe Cuneo témoigne du chemin parcouru. Néanmoins, il s'interroge sur les points n'ayant pas été suivis, ainsi que sur les préconisations susceptibles d'être réaffirmées dans l'avis 2008.

M. Philippe Cuneo souligne que, sur les thématiques transversales, les avis ont été largement suivis. Il mentionne cependant quelques difficultés concernant l'accès aux fichiers administratifs. Il explique qu'il est parfois difficile de convaincre les propriétaires de ces fichiers de respecter l'obligation qui leur est faite de fournir aux statisticiens les données dans des délais raisonnables.

M. le Président précise que, pour certaines thématiques comme le développement durable, tous les projets n'ont pas aboutis.

M. Yvonick Renard rappelle que le « Grenelle de l'environnement » a été mis sur les rails par M. Alain Juppé, avec un groupe de travail n° 6 focalisé sur les indicateurs du développement durable. Il constate que la mise en place de ces indicateurs devient urgente. De fait, il se demande si l'organisation d'une « rencontre » sur ce thème est susceptible d'être suffisamment mobilisatrice et constitue réellement la réponse la plus adaptée.

M. le Président souligne la nécessité d'aborder ce thème lors des journées de préparation du programme à moyen terme. Néanmoins, il estime que des avancées pourraient être proposées dès l'avis sur les programmes statistiques 2008. Il suggère que M. Philippe Cuneo présente en détail ce qui pourraient être les thèmes transversaux de l'avis général pour 2008.

Projet d'avis général pour 2008.

Sept thèmes transversaux sont susceptibles d'être repris dans le projet d'avis général 2008.

1- L'indépendance professionnelle de la statistique et la gouvernance du système statistique public. Les débats qui ont eu lieu sur ce sujet en début de réunion montrent bien l'intérêt de cet avis.

M. Yvonick Renard revient sur l'indépendance professionnelle de la statistique. Il souhaite savoir si le qualificatif « professionnelle » est destiné à renvoyer davantage aux personnes physiques qu'aux institutions.

M. Jean-Michel Charpin fait savoir que cette proposition fait directement référence à la définition présente dans le code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Il précise que le code de bonnes pratiques n'avait pas pour but de reconnaître une indépendance « institutionnelle » mais de définir une indépendance « professionnelle », c'est-à-dire une indépendance en matière de fixation des méthodes statistiques et de définition des modalités de diffusion. M. Jean-Michel Charpin assure que le code de bonnes pratiques ne se prononçait pas sur les questions institutionnelles, budgétaires ou organisationnelles.

M. Benoît Robin remercie M. Jean-Michel Charpin pour ces précisions. Cela étant, au sujet de l'avis n°1 traitant notamment de la gouvernance du système statistique public, il souhaite faire part d'une réflexion plus générale, à la lumière des derniers éléments débattus lors de l'examen de divers projets d'enquêtes par le Comité du label, ainsi que des actions relatives à la qualité des enquêtes évoquées en séance. En effet, il estime que les avis transversaux du Cnis pourraient mettre en avant l'importance des activités du Comité du label et du Comité du contentieux. Il juge souhaitable de souligner ponctuellement la qualité du travail fourni par ces instances, d'autant plus que le Cnis s'était montré soucieux de la façon dont certaines enquêtes avaient été impulsées en 2006. Il évoque la possibilité d'explicitier de nouveau la fonction de ces comités.

Par ailleurs, *M. Benoît Robin* salue l'initiative de présenter le suivi de l'avis général 2007 de manière détaillée, ce qui permet d'apprécier la façon dont certains sujets, tels le développement durable, sont pris en considération. En revanche, dans le prolongement de la remarque de M. Denis Durand sur les modes de délibération au sein du Cnis, il fait part de la difficulté pour les membres du Cnis – ces derniers n'ayant pas toujours la possibilité d'assister à l'ensemble des formations – de valider, en assemblée plénière, certains projets d'avis dont ils découvrent le contenu *a posteriori*. Il constate qu'il est parfois difficile de porter un jugement sur des éléments débattus en formations. Ainsi, il remarque que le point 3 du projet d'avis de la formation agriculture encourage plusieurs avancées relatives à l'enquête sur la pêche maritime, sans préciser les raisons pour lesquelles on encourage. Il souligne qu'il est délicat de valider des travaux dont la finalité n'est pas clairement précisée.

M. le Président confirme, qu'au-delà de la mise en évidence du travail accompli par les comités du label, du contentieux et du secret, il apparaît de plus en plus nécessaire de conduire une réflexion globale sur l'organisation institutionnelle du Cnis. Il souligne, qu'en tant qu'outil de délibération, et

encore plus si on veut mettre en place une instance d'appel des formations, le Bureau du Cnis lui paraît trop restreint et l'Assemblée Générale trop large. Il gage que des évolutions institutionnelles pourraient être envisagées. Cela étant, il observe que la remontée des avis des différentes formations a précisément pour but de permettre aux membres du Bureau d'exprimer leurs interrogations, y compris par écrit, afin que celles-ci soient transmises aux présidents de formations. Il estime que le seul écueil à éviter est de voir des désaccords s'exprimer, *in fine*, lors de l'assemblée générale.

M. Jean-Marc Béguin souligne, qu'implicitement, les avis du Cnis se réfèrent à des exposés plus complets. Il rappelle que le Cnis n'encourage les programmes de travail qu'au vu des exposés qui en sont faits en séance.

M. le Président observe, néanmoins, que le texte de l'avis qu'a mentionné M. Benoît Robin lui paraît effectivement par trop général.

2- Le projet de nouveau règlement statistique européen et l'articulation entre les règles de confidentialité européenne et nationale. M. Philippe Cuneo estime que le respect des règles nationales en matière de confidentialité pourrait faire l'objet d'un avis du Cnis. Il insiste sur l'importance de l'articulation entre le futur règlement européen et les dispositions nationales, en particulier lorsqu'il s'agit de lois. En outre, il réaffirme la nécessité de préserver l'indépendance des méthodes utilisées au niveau national pour répondre aux objectifs fixés au niveau européen.

M. Jean-Michel Charpin fait observer que la nouvelle loi statistique européenne ne devrait pas constituer un bouleversement. Néanmoins, il confirme la possibilité qu'un certain nombre d'éléments nouveaux apparaissent concernant la confidentialité. Il recommande de rester attentif à ces aspects, d'autant que la législation européenne prime sur la législation nationale. Il rappelle que lors de la revue par les pairs ceux-ci ont souvent qualifié la réglementation française « d'*unusual* ». M. Jean-Michel Charpin n'exclut pas que les propositions initiales de révision du règlement européen entrent en contradiction avec les principes de la réglementation française.

3 - La mobilisation des données administratives. Philippe Cuneo précise qu'elle se pratique aujourd'hui relativement bien. Il souligne que la procédure mise en place en 2006 fonctionne à la satisfaction générale. Cependant, il évoque des débats juridiques entre les producteurs et les statisticiens sur la prépondérance de certaines règles de secret (secret statistique, secret fiscal, autorités indépendantes, etc.). Il précise, qu'à ce sujet, le Cnis ne dispose d'aucun moyen de persuasion en dehors des courriers adressés par M. le Président.

M. Hervé Saint-Sauveur estime qu'il s'agit d'un sujet permanent. Il insiste sur la nécessaire identification des points de blocage et s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour inciter les propriétaires de fichiers administratifs à coopérer de manière plus efficace, pour supprimer les redondances et, *in fine*, alléger la charge pesant sur les répondants. Il regrette que l'avis du Cnis se limite à des appréciations qualitatives.

M. le Président partage ce sentiment. Il estime que l'avis définitif devra mieux cibler les demandes d'amélioration pour dépasser le constat d'échec et faire évoluer la situation.

4- Le moyen terme 2009-2013. M. Philippe Cuneo souligne que l'avis de la formation agriculture doit être lu comme un encouragement relativement général, davantage destiné à souligner l'heureuse initiative prise par ses responsables et à inciter les responsables des autres formations à engager des démarches similaires. Il rappelle que la formation agriculture organise, le 13 septembre 2007, une journée consacrée à la réflexion sur le moyen terme.

5- Le développement durable, M. Philippe Cuneo confirme que le chantier demeure conséquent. Il juge important que le Cnis attire l'attention des différents producteurs sur la nécessité pour chacun de contribuer à la production d'informations sur le développement durable. Il insiste sur la nécessité d'opérer de manière transversale pour couvrir la totalité du champ, tout en respectant les critères de la statistique.

M. le Président recommande, une fois encore, de proposer un avis extrêmement ciblé.

6- Appel à participer au colloque organisé au mois de janvier 2008. M. Philippe Cuneo attire l'attention sur les besoins propres des départements en tant que collectivités territoriales maîtres d'oeuvre de politiques publiques. Il insiste sur la nécessité d'organiser la production des statistiques publiques de manière à ce qu'elles soient utilisables à différents niveaux territoriaux.

M. Jean-Luc Biacabe souhaite savoir si le choix de ne retenir que le thème de l'information départementale est lié au fait que ce colloque soit co-organisé par l'ADP. Il évoque la possibilité d'étendre la réflexion aux besoins des régions qui sont aujourd'hui parmi les principaux acteurs du développement économique territorial.

M. Yvonick Renard fait observer que cet avis n°6 ne devra en aucun cas servir de fondement à la création de comités départementaux de l'information économique et sociale. Il estime que cela irait à l'encontre des efforts de coordination du Cnis.

M. le Président souligne, qu'afin d'être fructueuses, les rencontres doivent être centrées sur des thèmes qui relèvent de la compétence des collectivités territoriales concernées. Il rappelle la tenue d'une réunion générale à Rennes, à l'initiative de M. Yves Fréville, président de la Formation statistiques régionales et locales. De fait, il retient comme une idée intéressante la proposition de M. Jean-Luc Biacabe d'organiser un rencontre sur le développement économique, avec le concours de l'Association des Régions de France (ARF). Toutefois, il estime que le dialogue serait difficile si le Cnis tentait de réunir des acteurs départementaux et régionaux. Il indique que les départements ont aujourd'hui des besoins spécifiques en matière de statistique, notamment pour assurer la mise en œuvre des politiques de solidarité.

M. Jean-Pierre Duport confirme qu'il est de la responsabilité du système statistique public de répondre aux besoins de tous les acteurs du développement. Néanmoins, il insiste sur l'importance de concevoir des manifestations ciblées. Quoi qu'il en soit, l'organisation d'une rencontre avec l'ARF lui semble envisageable.

7- L'évaluation des politiques publiques. M. Philippe Cuneo rappelle que l'avis 2007 appelait clairement à respecter les « canons » de la statistiques. Il constate que cette recommandation a été mise en œuvre, comme en témoigne la validation de plusieurs enquêtes selon un processus précis et la non-validation d'une enquête ne présentant pas les garanties d'une enquête labellisée « statistique publique ». Au-delà de cet effort, M. Philippe Cuneo estime que le Cnis pourrait engager une réflexion sur la production des indicateurs de performance mis en place dans le cadre de la LOLF, de la loi de santé publique ou d'autres dispositifs de ce type.

M. Philippe Cuneo explique que les indicateurs de performance sont de plus en plus nombreux, ce qui représente une charge de travail potentiellement importante pour le système statistique public. En outre, il fait observer que nombre d'entre eux sont définis sans aucune intervention d'un statisticien. En définitive, il met en évidence que le dispositif actuel est souvent redondant, parfois incomplet, potentiellement très coûteux et d'interprétation ambiguë. Il considère que la production des indicateurs de performance a besoin de s'appuyer sur une méthodologie explicite et éprouvée, d'être davantage « protocolisée » et souhaite que ce sujet, qui concerne l'ensemble du système statistique public, fasse l'objet d'une réflexion transversale.

M. Denis Durand réagit à l'enchaînement des avis 2007-2008 et soulève une question plus générale sur l'évaluation des politiques publiques. M. Denis Durand s'interroge sur la vocation du système statistique public à construire des indicateurs pour l'évaluation des politiques publiques par les pouvoirs publics plutôt que pour informer le public en général. Il pose la question du destinataire des travaux du système statistique public.

M. le Président estime qu'il s'agit d'une question extrêmement pertinente. Il fait observer que le système statistique public peut également être amené à travailler pour les Commissions des finances du Parlement. Il fait part de son souhait de faire figurer l'évaluation des politiques publiques parmi les thèmes de discussion de l'Assemblée Générale du Cnis. Il constate qu'il s'agit, de surcroît, d'une question essentielle de philosophie de l'action publique.

M. Jean-Michel Charpin remarque qu'il est arrivé que la première partie des avis du Cnis fasse référence à des thématiques « sectorielles » méritant d'être promues parmi les thèmes transversaux.

A ce titre, il suggère, par exemple, de donner une visibilité supplémentaire à l'enquête TeO, en l'inscrivant parmi les thèmes transversaux. *M. le Président* retient la proposition du Directeur Général de l'Insee et ouvre le débat sur les thèmes que chacun pourrait vouloir faire remonter.

M. Hervé Saint-Sauveur constate que, **contrairement à l'offre de l'Insee, la demande en matière de statistique est infinie, ce qui pose la question du choix des thèmes privilégiés par le système statistique public.** Il souhaite savoir dans quelle mesure les recommandations du Cnis assurent l'adéquation entre l'offre et la demande statistique. En outre, il s'interroge sur la formulation de ces recommandations.

M. Jean-Michel Charpin confirme que le cœur de la mission du Cnis est d'indiquer au système statistique public les priorités « positives » et « négatives ».

M. Hervé Saint-Sauveur souhaite savoir si le Cnis remplit pleinement cette mission et souhaite savoir si le Cnis a été contraint de rejeter certains projets qui lui étaient proposés.

M. Jean-Michel Charpin indique que les arbitrages relèvent du pouvoir exécutif. Il explique que le Cnis est, quant à lui, chargé d'émettre un avis sur la façon de prioriser les différents sujets.

M. le Président note que ce sujet pourrait être abordé dans le cadre de la réflexion sur la gouvernance du système statistique public. Il constate que les formations accueillent avant tout les acteurs désireux de soumettre des éléments supplémentaires. Il souhaite que le Cnis réfléchisse à un meilleur filtrage des projets.

Avis sur les statistiques d'entreprise

M. Philippe Cuneo mentionne deux avis :

- le groupe de travail sur les statistiques structurelles d'entreprises, dont il serait souhaitable que les réflexions se poursuivent sur le secteur financier, sous la conduite de l'Insee et de la Banque de France ;
- le rapport « inventaire des besoins d'information sur les transports » et la restitution attendue des propositions du SESP qui en découlent.

M. le Président confirme la nécessité d'assurer le suivi des rapports du Cnis.

Avis sur les statistiques sociales,

M. Philippe Cuneo mentionne :

- un avis portant sur la cohorte ELFE. Cet avis attire l'attention sur le fait que le projet ELFE est encore en cours de construction puisque l'ensemble de ses caractéristiques ne sont pas arrêtées et que de nombreuses difficultés juridiques perdurent, notamment en matière de confidentialité et d'articulation entre la loi informatique et liberté et la loi de 1951 qui n'ont pas des dispositions identiques.
- un second avis porte sur les suites du rapport sur les niveaux de vie et les inégalités sociales et exprime le souhait du Cnis de voir le rapport annuel préconisé effectivement réalisé.

M. le Président suggère d'écourter la présentation détaillée des avis des formations pour permettre à chacun de commenter le projet d'avis. Dans cette optique, il fait part de son souhait de voir les statistiques d'outre-mer traitées indépendamment des statistiques régionales et locales.

M. Philippe Cuneo évoque tout de même la création **de trois groupes de travail** :

- un groupe de travail formel du Cnis sur les causes et les conséquences de l'étalement urbain, proposé par la formation urbanisme, équipement, logement ;

- deux groupes plus légers à échéance plus rapprochée destinés à aboutir d'ici la prochaine assemblée plénière concernant :
 - * l'accès des associations professionnelles agréées aux résultats de l'enquête annuelle de production mise en œuvre par le Sessi ;
 - * l'exclusion du logement, également destiné à aboutir d'ici la prochaine assemblée plénière et réclamé par la Fondation Abbé Pierre.

M. le Président indique avoir demandé que le projet d'avis concernant les conditions d'accès à l'emploi des jeunes soit mis en valeur et remonté dans l'avis général.

M. Yvonick Renard revient sur les statistiques d'entreprises, ainsi que sur la création de différents groupes de travail évoqués. Il donne lecture de la déclaration suivante :

*"Tout d'abord, nous rappelons que depuis la réapparition à l'hiver 2005 du thème de la simplification des enquêtes de branche, nous avons demandé lors de l'interformation du 24 octobre 2006 que soit dressé un **bilan de la disparition** d'informations fines et détaillées, qu'elles soient mensuelles, trimestrielles ou annuelles avant toute nouvelle étape.*

Nous constatons que rien n'est établi à ce jour par les SSM concernés alors que, du côté des utilisateurs professionnels, le pointage des données microéconomiques sacrifiées depuis 5 ans s'amplifie. Nous exigeons toujours ce bilan et demandons que les cycles spécifiques propres à chaque secteur soient pris en compte dans le choix de la fréquence d'observation conjoncturelle par les enquêtes statistiques de branche.

*Ensuite, dès le printemps 2006, le projet baptisé "enquête unique annuelle de production" a reçu un accueil défavorable des professions que notre courrier au ministre de l'industrie du 10 avril 2006 a bien résumé : nous n'avons pas changé d'avis. Nous souhaitons que le Cnis soit cohérent et soulignons à nouveau avec force les principales **objections de fond** faites sur ce projet non concerté, voire déconcertant :*

*1^{ère} objection de fond : les **confrontations EAE/EB** sont un très vieux problème étudié en profondeur par un GT du Cnis voici 10 ans : son rapport publié en juin 1998 conclut catégoriquement que la fusion type EAP est une mauvaise idée à rejeter et que de nombreuses actions coopératives étaient à lancer. Rien n'a été sérieusement fait et la pression du règlement sur les indicateurs de court terme a dévié vers la tempestivité avec des délais raccourcis au détriment de la qualité, du détail et de la couverture de l'IPI, sujet économique d'importance similaire à celle du décompte du chômage au plan social !*

*2^{ème} objection de fond : la question de la **cohérence temporelle** n'a jamais été abordée au fond alors que la réalité du décalage des exercices comptables par rapport à l'année civile s'accroît du fait du développement des groupes et de leur internationalisation. Nous avons proposé dès 1995 dans le courrier des statistiques d'avoir une vraie réconciliation calendaire grâce à la création d'une enquête trimestrielle d'entreprise, ETE.*

Nous constatons aujourd'hui, soit 10 ans après, que l'enquête PCA n'est toujours pas exploitée malgré les inquiétudes de l'Inspection Générale, que l'asynchronisme fait des ravages sournois dans les comptes nationaux trimestriels et que l'EAP propose maintenant d'étendre le brouillage aux données de branches ! Comment croire que la qualité de Prodcom par sommation de chiffres annuels non simultanés va s'améliorer ?

*3^{ème} objection de fond : l'intérêt de l'adaptation du système statistique public aux **groupes de sociétés** est évident. Ayant soutenu l'expérience LIFI depuis plus de 20 ans, nous approuvons pleinement l'opération Resane et demandons même depuis 2 ans que la comptabilité nationale intègre un secteur institutionnel "groupes côtés" afin de clarifier les débats de performance économique. Mais l'usage accru de données consolidées va faire disparaître nombre d'éléments sur les intralivraisons des groupes. L'EAP généralisée après profilage sera une catastrophe pour le suivi des branches intégrées qui seront affectées par la perte du détail Prodcom et a fortiori Prodfrac ! Nous prédisons une intoxication future par une information devenue inutile pour les entreprises dans leur*

marketing produits et perturbante pour les comptables nationaux dans leurs équilibres ressources-emplois même au simple niveau Naf. Quel progrès grâce à l'EAP !

4^{ème} objection de fond : la **connaissance des marchés** a toujours été le motif véritable depuis 70 ans pour les entreprises et leurs organisations professionnelles à s'impliquer dans la réalisation des enquêtes de branche dans un cadre coopératif que la loi de 1951 a précisé intelligemment avec souplesse et bonne volonté. Depuis 4 ans, toutes les professions souhaitant un éclairage meilleur des marchés français et européen, nous avons pris clairement position le 20 janvier 2003 pour une réforme positive des enquêtes de branche afin de mieux répondre aux besoins des entreprises, de leurs syndicats professionnels et de leurs administrations techniques de tutelle.

Pour sa part, le projet EAP reste centré de façon passéiste sur la production alors que le développement des sociétés passe par la distribution et l'internationalisation de leurs réseaux. Le décalage risque donc de s'accroître dramatiquement entre les systèmes d'information internes de nos entreprises et les requêtes de type EAP qui les surchargeront sans répondre à leurs besoins ! Un détail Prodcom une seule fois pas an sera de plus en plus appauvri alors qu'une routine utilitaire et régulière devait être mise à profit par l'administration statistique.

Enfin, un dernier aspect mérite considération au nom de la gouvernance sociétale : de la sincérité et de la forme de la coopération entre le SSP et les OP dépendent les améliorations réelles de la statistique nationale. Pour notre part, nous ne confondons pas **consultation et concertation** car le partage des rôles doit être respectueux de l'esprit des lois de 1884 et de 1951. Vouloir cantonner les OP à venir quémander une accessibilité par rapport à l'EAP est un symptôme inquiétant d'une tentative d'éviction des OP.

Nous demandons en conséquence que le GT proposé par une formation sectorielle soit explicitement placé sous l'égide du Cnis car il touche d'une part, outre l'Insee, plusieurs SSM (notamment le Scees, le Sessi et l'Ifen/Oemp) et 74 Opa des industries alimentaires, de l'industrie manufacturière, de l'énergie, de la construction et du tertiaire, et, d'autre part, le comité du secret statistique et le programme communautaire de simplification Meets.

Nous sommes prêts à nous engager pleinement dans ce nouveau GT que nous demandons au bureau du Cnis de consacrer pour coller aux besoins profonds des entreprises et déjouer les risques réels d'effets pervers sur l'information économique nationale."

Suite à cette intervention, M. Philippe Cuneo rappelle le projet d'avis adopté à l'unanimité, quinze jours plus tôt, par la formation Industrie, IAA et énergie : « Le Conseil a noté que l'enquête annuelle de production dont le projet est mené dans le cadre du projet Resane devrait se substituer à l'enquête annuelle d'entreprise, ainsi que dans certains cas à l'enquête de branche. Il demande que la concertation se poursuive avec les organismes professionnels sur les modalités de cette substitution. Il souhaite qu'un groupe de travail examine les modalités d'accès des organismes professionnels aux informations économiques issues de cette nouvelle enquête. »

M. Jean-Marc Béguin fait remarquer que l'intervention de M. Yvonick Renard est trop longue pour qu'il puisse répondre immédiatement à chacun des points soulevés ; il note que M. Yvonick Renard n'était pas présent au moment de l'adoption de ce projet d'avis par la formation Industrie, IAA et énergie. Il insiste sur la nécessité de travailler ensemble, malgré les difficultés à s'entendre. Il fait savoir que l'Insee travaillera sur la base du texte de l'intervention de M. Yvonick Renard pour rendre compte des points de désaccord. Il souligne que le projet d'avis émis par la formation Industrie, IAA et énergie n'est pas dans la droite ligne de l'intervention de M. Yvonick Renard et rappelle qu'elle n'a rencontré aucune objection au moment de son adoption.

M. le Président fait remarquer à M. Yvonick Renard qu'il serait souhaitable à l'avenir de prévenir le président du Bureau du Cnis avant de solliciter une décision de sa part. Il se déclare cependant prêt à jouer son rôle de bons offices en tant que président du Bureau du Cnis. Néanmoins, il réaffirme qu'il n'est pas favorable à ce que le Bureau du Cnis devienne une instance d'appel pour les formations.

Si, comme M. Yvonick Renard le fait observer, les sujets évoqués dépassent la seule formation Industrie IAA Énergie, M. le Président propose d'aborder à nouveau ces sujets à l'occasion d'une réunion de travail avec les présidents de formations concernés, le secrétaire général du Cnis et en

présence du directeur général de l'Insee s'il est disponible. Pour l'heure, il refuse de remettre en question la responsabilité d'un président de formation, *a fortiori* sur un projet d'avis voté à l'unanimité. Il affirme ne pas être ignorant des difficultés rencontrées et suggère d'en débattre au cours d'une réunion pour discuter, s'expliquer et définir la meilleure stratégie possible.

M. Denis Durand souhaite présenter **une remarque sur deux projets d'avis** ; il attire l'attention sur le fait que l'avis rendu sur la réforme des statistiques d'entreprises est à la fois très substantiel et très enthousiaste. Il affirme avoir défendu en séance un positionnement moins enthousiaste et plus prudent, voire critique. C'est pourquoi, il fait part de son intention de soumettre plusieurs propositions d'amendements. De même, s'agissant du projet ELFE, il souhaite que la rédaction du projet d'avis rende mieux compte de la position qu'il avait exprimée en séance. Il souligne que cette situation met à jour une difficulté d'ordre plus générale dans l'élaboration des avis.

M. le Président invite les membres du Bureau à faire parvenir au secrétariat général du Cnis leurs observations sur les projets d'avis des formations. Il s'engage ensuite à faire le nécessaire pour réinterroger les présidents de formations, afin de permettre un échange avant la rédaction définitive des avis.

IV. Présentation du mandat du groupe de travail chômage emploi. (Jean-Baptiste de Foucauld)

M. Jean-Baptiste de Foucauld indique que le groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 11 juin. Il signale, qu'outre les membres du bureau et les participants habituels à la formation emploi-revenu, étaient conviés les représentants des « Autres Chiffres Du Chômage » (ACDC) et du « Mouvement National des Chômeurs et des Précaires (MNCP) » – ces derniers étant directement concernés par le sujet. Il ajoute que M. Yvonick Renard et Mme Françoise Dussert ont également participé à cette réunion, au cours de laquelle une première ébauche d'état des lieux, rédigée par les rapporteurs, a été examinée.

Le groupe de travail a également commencé à établir son programme de travail, en envisageant plusieurs auditions. A ce titre, M. Jean-Baptiste de Foucauld annonce avoir pris contact avec M. Edmond Malinvaud, personnalité incontournable sur le sujet. Ce dernier devrait être auditionné en octobre 2007.

M. Jean-Baptiste de Foucauld signale, qu'étant donnée l'importance des problèmes de communication devant l'appropriation du thème par les médias, les présidents de deux associations de journalistes sociaux et économiques seront auditionnés lors de la prochaine réunion. Il observe que ces deux personnalités se sont montrées particulièrement intéressées.

M. Jean-Baptiste de Foucauld indique que le Bureau du Cnis a aujourd'hui en charge de résoudre deux problèmes portant sur le mandat et la composition du groupe de travail.

S'agissant du mandat, M. Jean-Baptiste de Foucauld explique avoir été confronté à des demandes d'élargissement allant dans des directions différentes. Ainsi, M. Yvonick Renard souhaite que le groupe de travail se penche sur les problèmes de tensions sur le marché de l'emploi ; tandis que le groupe ACDC insiste pour qu'une attention particulière soit portée à la notion d'emploi inadéquat. M. Durand signale que la CGT partage les demandes tendant à intégrer dans le mandat du groupe un traitement des questions connexes à celle de l'emploi. A ce propos, M. Jean-Baptiste de Foucauld met en garde contre le risque de dissimuler les questions de quantité d'emploi derrière celles de la qualité de l'emploi.

En réponse à ces demandes, M. Jean-Baptiste de Foucauld soumet toutefois au Bureau du Cnis plusieurs propositions de modification du mandat, notamment en réponse aux demandes exprimées par ACDC. Après discussion de ces propositions de modification le mandat annexé à ce compte rendu est adopté (cf. [annexe2](#)).

M. Jean-Baptiste de Foucauld revient sur la composition du groupe de travail. Il fait savoir que plusieurs organisations, dont FO, n'ont pas encore désigné de représentants. Il mentionne également

les demandes de participation de la FSU et de la Société française de statistique. Au vu des contributions apportées par la SFdS au sein de la formation emploi-revenus, il recommande, en accord avec les rapporteurs du groupe, d'accéder à la demande de cette dernière, malgré la taille déjà conséquente du groupe de travail.

M. Benoît Robin précise que le représentant de Force Ouvrière sera désigné prochainement, à l'issue du congrès confédéral au cours duquel les mandats des représentants sont appelés à évoluer. Il insiste sur la nécessité de faire en sorte que la personne désignée assure pleinement le suivi des travaux du groupe.

M. Yvonick Renard mentionne l'intérêt porté par les partenaires sociaux à la modernisation des marchés du travail. Par ailleurs, il interroge M. Jean-Baptiste de Foucauld sur ce que pourrait être la position du groupe de travail par rapport à la mission IGF/IGAS commanditée par le Premier ministre.

M. Jean-Baptiste de Foucauld observe que la mission et le groupe de travail ne se situent pas sur le même terrain. En effet, il constate que la mission d'inspection générale se concentre, à court terme, sur l'analyse des modalités de production du chiffre du chômage, ce qui laisse le champ libre au groupe de travail du Cnis pour étudier la mise en place d'une batterie d'indicateurs. Il estime nécessaire d'assurer la circulation des informations entre les deux projets et, pour sa part, il souhaite agir avec la plus grande transparence. Quoi qu'il en soit, il affirme que le groupe de travail ne devra pas se sentir lié par les conclusions de la mission des inspections générales.

A la possibilité évoquée par M. Yvonick Renard d'une participation des inspecteurs généraux à la réflexion du groupe de travail, M. Jean-Baptiste de Foucauld déclare ne pas avoir eu l'intention de les inviter dès maintenant. En revanche, il considère qu'il faudra les auditionner une fois qu'ils auront avancé dans leurs travaux.

V. Présentation de la démarche moyen terme 2009-2013. (Philippe Cuneo)

M. Philippe Cuneo rappelle que le Cnis va préparer sur 2007-2008 le programme à moyen terme du système statistique public. Le précédent moyen terme portait sur la période 2004-2008. Il convient d'en effectuer le bilan dès 2007 et de préparer au cours de l'année 2008 les grands axes du moyen terme 2009-2013.

A la demande de M. Jean-Pierre Duport, une personnalité extérieure à l'Insee sera amenée à conseiller l'Insee sur l'analyse des besoins statistiques des acteurs du débat social. A l'Insee, Jean Coiffard et Bernard Guibert viendront en appui du secrétariat général du Cnis pour préparer ce moyen terme. En amont de cette démarche, Philippe Cuneo souhaite informer le bureau sur deux points :

- Concernant l'organisation matérielle, tout d'abord, il indique que le secrétariat général du Cnis devrait prochainement solliciter par courrier les présidents et rapporteurs des différentes formations pour les inviter à engager de leur côté la production d'un bilan du moyen terme précédent. Il ajoute, qu'au second semestre 2007, des entretiens avec les présidents et rapporteurs des formations, les membres du Bureau du Cnis, ainsi qu'un certain nombre de personnalités seront menés conjointement par M. Jean Coiffard et M. Bernard Guibert. Il annonce que ce processus devrait déboucher sur la présentation en assemblée plénière fin 2007 et validé par le bureau début 2008, du bilan complet du moyen terme précédent.

- M. Philippe Cuneo mentionne également trois journées de rencontre organisées par le Cnis en 2008, dans le cadre de la préparation du moyen terme. Il explique que traditionnellement ces réunions ont pour thèmes : les statistiques d'entreprises, les statistiques sociales et l'information locale. Il rappelle la proposition faite d'axer une de ces trois réunions sur le développement durable, voire d'y consacrer une journée supplémentaire. En outre, il évoque un important travail de préparation au sein des formations.

M. Philippe Cuneo confirme que la démarche aboutira fin 2008 à l'adoption par l'Assemblée Générale de l'avis du Cnis sur le programme à moyen terme.

Pour ce qui est des thèmes pouvant apparaître dans le moyen terme, au delà des grands axes indiqués précédemment M. Philippe Cuneo mentionne plusieurs demandes concernant :

- l'impact de la globalisation sur les statistiques structurelles d'entreprises, avec un éclairage particulier sur les PME ;
- la connaissance du secteur informel ;
- la mesure de la diversité, notamment au travers de la nomenclature professions et catégories sociales, avec une attention particulière portée à l'articulation de cette nomenclature avec les nomenclatures internationales en cours de révision.
- les principaux thèmes du moyen terme d'Eurostat : la globalisation, les mouvements de populations, le développement durable, le vieillissement, l'énergie et l'évaluation du passage à l'euro.

M. le Président souligne l'intérêt **d'autoriser un regard extérieur à nourrir la réflexion du Cnis sur le programme à moyen terme**, notamment sur la méthodologie employée pour élaborer le moyen terme.

A la possibilité évoquée par M. Yvonick Renard d'impliquer directement un représentant d'Eurostat dans l'élaboration du moyen terme national pour assurer la connexion du Cnis avec le moyen terme communautaire, M. Jean-Michel Charpin assure que l'Insee est déjà en contact permanent avec l'ensemble des équipes d'Eurostat. Il n'est pas certain qu'un lien unique apporte davantage que les liens nombreux qui existent déjà entre le système statistique français et Eurostat.

M. le Président suggère que la personne désignée pour participer à l'évaluation d'ensemble du processus d'élaboration du moyen terme rencontre les représentants d'Eurostat pour étudier l'articulation entre les programmes nationaux et communautaires.

Il compte prendre l'avis des présidents de formation l'après midi sur les propositions faites par Philippe Cuneo sur la démarche envisagée pour ce moyen terme.

En l'absence de questions diverses et **pour conclure**, M. le Président revient, sur les thèmes envisagés pour l'assemblée plénière. Il rappelle que le secrétaire général du Cnis propose d'aborder la loi statistique européenne, l'évaluation des politiques publiques, la gouvernance du système statistique public, Resane ou le recensement.

Il confie avoir hésité entre l'évaluation des politiques publiques et la gouvernance du système statistique public. Il affiche néanmoins sa préférence pour **le thème de l'évaluation des politiques publiques**. Il évoque notamment la possibilité d'aborder la question du destinataire des évaluations. Quoi qu'il en soit, il invite les membres du Bureau du Cnis à faire part, d'ici le mois de septembre 2007, de leurs suggestions sur d'éventuels thèmes de discussion pour l'Assemblée Plénière.

**La prochaine réunion du bureau aura lieu
Vendredi 7 décembre**